

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1706

10 juillet 2015

SOMMAIRE

Aerium Group Holdings S.A.	81878	DISHOP Luxembourg	81848
Andreaea Constructions S.A.	81874	Disney CIS Holdings S.à r.l.	81848
Brunswick International S.A.	81850	D & M International Trust Management So- parfi S.A.	81888
Casiopea Ré S.A.	81849	DSI Underground Holdings Luxembourg S.à r.l.	81855
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	81845	Dynamics Films Library (DFL) S.A.	81845
CCSLUX S.A.	81849	ECI Holdings S.à r.l.	81844
Celandine Investments S.A.	81846	Edcon (BC)	81888
Céline s.à r.l.	81847	Edifice Capital Luxembourg	81843
CEP III Alphyn Finco S.à r.l.	81846	Edmond de Rothschild (Europe)	81844
CEP III Alphyn I S.C.A.	81849	Edmond de Rothschild (Europe)	81844
Clementoni S.A.	81842	Edwardian Investments SA	81842
Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A.	81842	EIGER Ventures S.à r.l.	81843
Concept-Tech S.A.	81846	Eliau Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l.	81843
Creola S.A.	81847	Emprou S.à r.l.	81843
Cresida Investment S.à r.l.	81849	Entremont S.à r.l.	81844
Daford Invest S.A. SPF	81842	Eskatos Capital Management	81888
Daford Invest S.A. SPF	81845	Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l.	81864
Daford Invest S.A. SPF	81842	FR Barra 1 S.à r.l.	81887
Dai Nippon International S.A.	81847	Lux Servigel	81887
Data Center Infrastructure S.à r.l.	81847	Melus SPF S.A.	81850
Dec Second Capital S.à r.l.	81850	Sreda VC S.à r.l.	81852
DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA	81845	Tishman Speyer Junghof LP I S.à r.l.	81886
Dimension Data Luxembourg PSF	81845	TS Influence Holdings II S.à r.l.	81846
DISA Finance S.A.	81848		
DISHOP Luxembourg	81848		

Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 124.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072259/9.

(150082640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Daford Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015072277/10.

(150082434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Daford Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015072278/10.

(150082435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Décisions prises lors du conseil d'administration du 12 mai 2015.

Le Conseil d'Administration décide d'appeler à la fonction de Président Monsieur Gian Luca Benni, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072251/11.

(150082348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Edwardian Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 81.763.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue extraordinairement le 7 mai 2015 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur de la Société en remplacement de Mme Annie SWETENHAM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015073121/14.

(150083840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Elian Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.012.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.609.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073110/9.
(150083657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Emprou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5814 Fentange, 18, rue Pierre Capésius.
R.C.S. Luxembourg B 104.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015073124/9.
(150083367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Edifice Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 159.568.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2015.
Signature
Le mandataire
Référence de publication: 2015073109/13.
(150083149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.411.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés (l'«Assemblée») tenue en date du 8 mai 2015 que:

- La démission de Mr. Matthijs BOGERS en tant que gérant unique de la Société, à partir de la date de l'Assemblée,
- La nomination de Mrs. Geralda Evelina Ramona KRAL, née le 2 mai 1974 à Curacao, avec adresse professionnelle au Felsenstrasse 146, Wollerau 8832 (Suisse), en tant que gérant de classe A de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée,
- La nomination de Mr. Sébastien BACH, né le 13 septembre 1984 à Sarreguemines (France), avec adresse professionnelle au 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée,
- Le siège social a été transféré au 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Ainsi le nouveau conseil de gérance de la Société est constitué désormais de:

- Mrs. Geralda Evelina Ramona KRAL, gérant de classe A, et
- Mr. Sébastien BACH, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2015.
Référence de publication: 2015073123/23.
(150083498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Entremont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 173.089.

Par la présente, nous tenons à vous informer que l'adresse de Monsieur Charmensat Jean-Pierre a changé. Sa nouvelle adresse est désormais: 16, Trevor Street SW7 1DX Londres (Royaume-Uni).

Pour Entremont SARL

Référence de publication: 2015073111/10.

(150083861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

ECI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.457.175,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 162.191.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 23 avril 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015073115/13.

(150083318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Edmond de Rothschild (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu au siège social à Luxembourg, le 3 mars 2015 à 14.00 heures

Démission de Monsieur Pierre-Marie VALENNE en tant que Vice-président du Comité de Direction avec effet au 1^{er} mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015073118/15.

(150083854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Edmond de Rothschild (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenu au siège social à Luxembourg, le 3 mars 2015 à 14.00 heures

Le Conseil décide le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l en qualité de Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B-65477, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015073120/16.

(150083854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Daford Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015072279/10.

(150083106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 159.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072302/10.

(150082396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Dimension Data Luxembourg PSF, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 110.251.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015072289/11.

(150082475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Dynamics Films Library (DFL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015072295/11.

(150082883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015073042/12.

(150083650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Celandine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015073044/10.

(150083508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

CEP III Alphyn Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.811.

Les comptes annuels au 31/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

CEP III Alphyn Finco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015073047/12.

(150083649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Concept-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 177.447.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à Clémency en date du 2 mai 2015

L'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes:

1. Décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société THE CLOVER, par Monsieur Dominique MAQUA, comptable, né le 6 septembre 1965 à Namur (Belgique), résidant Rue de Rossart, 29, B-6769 Meix-devant-Virton, et ce pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour la société CONCEPT-TECH S.A.

Référence de publication: 2015073058/15.

(150083291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

TS Influence Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.827.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015072867/17.

(150082253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 170.137.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 571 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015073070/9.

(150083788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Céline s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 211, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 54.499.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015073045/10.

(150083494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Creola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015073064/13.

(150083844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 12.475.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue le 06 juin 2014:

- que les actionnaires ont bien pris note de la démission des administrateurs Messieurs Keiichi MIZOGUCHI et Tomohiro SEYAMA.

- que en leur remplacement, l'assemblée générale a décidé de nommer Messieurs Takashi HARA, né le 21 octobre 1958 à Tokyo (Japon), et domicilié 12-28 Higashi-Kaigan, Kita-4, Chigasaki, Kanagawa, 253-0053 Japon, et, Toshihiko TA-CHIKAWA, né le 21 novembre 1961 à Fukushima (Japon), et domicilié 1139-2-1710 Matsudo, Matsudo, Chiba, 271-0092 Japon, pour une durée de un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- que le mandat de l'administrateur-délégué et président, Monsieur Shigemi FURUYA, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 13 Mai 2015.

Pour: DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015073087/22.

(150083190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Disney CIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 163.416.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015073083/9.

(150083724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

DI-LUX, DISHOP Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Vandendriessche / Philippe Crépin
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015073095/11.

(150083350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

DISA Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cette version remplace la 1^{ère} version (art.6 bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2013) concernant le dépôt initial au RCS L150046548.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2015.

Sophie Zintzen
Mandataire

Référence de publication: 2015073093/14.

(150083292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

DI-LUX, DISHOP Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.064.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 février 2015 au siège social

Résolution:

Le mandat de Monsieur Jan Vandendriessche et Monsieur Jean-Yves Musique venant à échéance à la date de ce jour, l'assemblée décide de renouveler leur mandat et de renommer Monsieur Jan Vandendriessche et Monsieur Jean-Yves Musique comme administrateur pour un nouveau mandat prenant effet immédiatement et se terminant lors l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée décide de renouveler son mandat et de renommer la société Tax Consult S.A., avec siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
DI-LUX, DISHOP LUXEMBOURG S.A.
Jan Vandendriessche / Philippe Crépin
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015073094/20.

(150083349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

CEP III Alphyn I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 176.813.

—
Les comptes annuels au 31/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

CEP III Alphyn I SCA

Un mandataire

Référence de publication: 2015073048/12.

(150083648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Cresida Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.159.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 avril 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015073065/13.

(150083316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

CCSLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue de Charles De Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.256.

—
En date du 13 mai 2015, l'assemblée décide de révoquer ComCo SA de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société, avec effet immédiat;

Et décide de nommer C.A.S. Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat dont le mandat s'achèvera à l'assemblée général statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Référence de publication: 2015073043/14.

(150083491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.154.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg mercredi, le 15 avril 2015

6. Nominations

L'Assemblée décide de reconduire les mandats de Monsieur Jose Fermin ALVAREZ CARRIL, de Monsieur Carlos RODRIGUEZ COCINA, de Monsieur Augusto PEREZ ARBIZU de Monsieur Pierre Claude PERRENOUD et de Monsieur Arnaud BIERRY jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2015 et qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de Exercice 2015.

Référence de publication: 2015073041/15.

(150083698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 215.518.032,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mai 2015.
Référence de publication: 2015072300/11.
(150082175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 avril 2015

Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015073334/14.

(150083830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Brunswick International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 62.252.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, twenty-seventh of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr Spyridon TZANIS, doctor, residing in L-8159 Bridel, 8, Place Verte,
here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney delivered to him under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party, represented as above stated, declares and requests the notary to act the following:

1.- That the société de gestion de patrimoine familial incorporated and existing under the form of société anonyme and under the name of "BRUNSWICK INTERNATIONAL S.A.", having its registered office in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 62.252, has been incorporated on 21 March 1996 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, on the 22 th of December 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 203 of 2 nd of April 1998.

2.- That the share capital is set at thirty thousand nine hundred eighty six point sixty nine Euro (EUR 30,986,69-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without par value.

3.- That the appearing party, represented as above stated, is the owner of all shares of the Company.

4.- That the appearing party, represented as above stated, acting as the sole shareholder of the Company, declares to proceed with the dissolution of the Company.

5.- That the appearing party, represented as above stated, appoints himself as liquidator of the Company, with powers of signature on the Company's bank accounts; and in his capacity as liquidator of the Company shall have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as above stated, acting in his capacity as liquidator of the Company, declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liability of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as above stated, declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as above stated, declares that the liquidation of the Company is closed and that the share or bond certificates, the shareholders register as well as any register of the Company recording the issuance of shares or of any other securities shall be cancelled.

9.- That full discharge is given to all the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates as of the present date.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at nine hundred fifty Euros (EUR 950.-)

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, vingt-sept avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Spyridon TZANIS, médecin, demeurant à L-8159 Bridel, 8, Place Verte,
représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «BRUNSWICK INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.252, a été constituée suivant un acte par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 203 du 2 avril 1998.

2.- Que le capital de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de la valeur nominale.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, aura pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclarent qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

81852

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 mai 2015. Relation GAC/2015/3722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015072187/100.

(150082012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Sreda VC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 193.352.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of April,
Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Life SREDA Holdings Limited, a limited liability company governed by the laws of Hong Kong with registered office at 188, Des Voeux Road Central, Golden Centre, 14th floor, HK - Hong Kong and registered at Companies Registry of Hong Kong, under the registration number 2035648 (hereafter referred to as "Life SREDA" or "Sole Shareholder"),

Represented by Mr. Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 9th, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Life SREDA is the sole shareholder of SREDA VC, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 193.352, and incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 November 2014, published in the Memorial C number 305 of 5th February 2015 (the "Company");

- The Company's share capital is currently set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by five hundred shares (500) having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

- Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) against issuance of two thousand (2,000) new shares;

2. Subscription and payment by the Sole Shareholder for the said new shares by a contribution in cash of two hundred thousand euro (EUR 200,000), to be fully allocated to the Company's share capital;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company, so as to reflect the above share capital increase;

4. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through the proxyholder, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) to bring it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) divided into five hundred (500)

shares having a par value of one hundred (EUR 100) each, to two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000) divided into two thousand five hundred (2,500) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, by the issuance of two thousand (2,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Life SREDA, prenamed and represented as stated above, acting in its capacity as subscriber, declares to subscribe for two thousand (2,000) new shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them by way of a contribution in cash in the aggregate amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000).

The amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

“ 5.1. The Company's corporate capital is fixed at two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000), represented by two thousand five hundred (2,500) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up”.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril,

Par-devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Life SREDA Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 188, Des Voeux Road Central, Golden Centre, 14e étage, HK - Hong Kong et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro d'immatriculation 2035648 (ci-après désignée “Life SREDA” ou l’“Associé Unique”),

Représentée par Monsieur Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 avril 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes afin d'être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Life SREDA est l'associé unique de SREDA VC, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.352, et constituée en vertu d'un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 305 du 5 février 2015 (la “Société”);

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

- Par conséquent, la partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cents mille euros (EUR 200.000) moyennant l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales;
2. Souscription et paiement par l'Associé Unique pour lesdites nouvelles parts sociales d'un apport en numéraire de deux cents mille euros (EUR 200.000), qui sera entièrement attribué au capital social de la Société;
3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, de manière à refléter l'augmentation de capital social ci-dessus;
4. Divers.

Par conséquent, la partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cents mille euros (EUR 200.000) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations qu'aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Par conséquent, Life SREDA, précitée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus, agissant en sa capacité de souscripteur, déclare souscrire aux deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cents mille euros (EUR 200.000).

Le montant de deux cents mille euros (EUR 200.000) est désormais à la disposition de la Société, preuve de ceci ayant été apportée au notaire instrumentant.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement ont été fournis au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées».

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que sur demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qui figure en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme indiqué précédemment, qui est connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FEYEREISEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 avril 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 12676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072830/139.

(150083059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

DSI Underground Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.741.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

DSI International Luxembourg S.à r.l., a company formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Company Register of Luxembourg under number B 120.523,

hereby represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, having his professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “DSI Underground Holdings Luxembourg S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the “Law”), as well as by these articles of association (hereinafter the “Articles”).

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Term. The Company is constituted for an unlimited term.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, being entirely paid up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The use of this premium account shall be decided by the shareholders of the Company in compliance with the Law and the Articles and based on a statement of account prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for its reimbursement.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Shareholders' rights to vote and distributions. Each share confers an identical voting right at the time decisions taking and entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

Art. 8. Indivisibility of shares. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

Art. 9. Transfers of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Otherwise it is referred to the provisions of Articles 189 and 190 of the Law

Art. 10. Redemption of shares. The Company can proceed to the repurchase of its own shares by a decision of the sole manager or the board of managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the sole manager or the board of managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as appropriate).

Title III. Management

Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The remuneration of the manager(s) shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The said remuneration can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting. Such a decision may be documented in a single document or in separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, e-mail, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, e-mail, telex or any other suitable telecommunication means.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

Art. 14. Sub-Delegation and agent of the managers. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

Art. 15. Remuneration of managers. The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

Art. 16. Liabilities of the managers. The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

The company shall indemnify any manager and his/her heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indem-

nified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s). The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of shareholder(s) shall be held in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine.

Title V. Business year, Balance sheet

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and distribution of the profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Title VI. Winding-up, Liquidation

Art. 20. Liquidation. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Title VII. Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in cash by DSI International Luxembourg S.à r.l., aforesaid, for a total subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro).

Therefore, the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.-Euro).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Nicholas Moses, with professional address at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Patrik Nolaker, with professional address at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

In accordance with article 13, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Company shall have its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze avril,

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DSI International Luxembourg S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.523,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “DSI Underground Holdings Luxembourg S.à r.l.” (ci-après la “Société”) qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi”), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les “Statuts”).

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

L'utilisation de ce compte prime d'émission devra être décidé par les associés de la Société en conformité avec les Statuts et la Loi sur base d'une situation comptable intérimaire faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Art. 6. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Droit de vote and droit de distribution des parts. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales suite à une décision du gérant unique ou du conseil de gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas).

Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

La rémunération du ou des gérants est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). Ladite rémunération peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de se comprendre mutuellement.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, e-mail, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, e-mail, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 14. Subdélégation et agent du gérant. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

Art. 15. Rémunération du gérant. La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

Art. 16. Responsabilités du gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défenseurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés). L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à

la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales des associés se tiennent à Luxembourg ou à tout autre lieu, déterminé par le conseil de gérance.

Titre V. Exercice social, Comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué par DSI International Luxembourg S.à r.l., pour un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro).

Dès lors, la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Nicholas Moses avec adresse professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Monsieur Patrik Nolaker avec adresse professionnelle au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le siège social de la Société est établi au 26B, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12369. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015072307/517.

(150083053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 195.708.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-nine of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 174.099,

represented by Aïcha CISSE, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 23 April 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l. prenamed is the sole shareholder of Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.708 and incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER notary residing in Esch-sur-Alzette on 13 March 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Cent (EUR 0.01), and subsequently to increase the number of the current issued shares from twelve thousand five hundred (12,500) to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in total having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the sole shareholder of the Company by a ratio of one hundred (100) new shares for one (1) existing share.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create one new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) and to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, each share having a nominal value one Cent (EUR 0.01) (the “Preference Shares”).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of Preference Shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500) by the creation and the issue of:

- ten million (10,000,000) class A shares;
- ten million (10,000,000) class B shares;
- ten million (10,000,000) class C shares;
- ten million (10,000,000) class D shares;
- ten million (10,000,000) class E shares;
- ten million (10,000,000) class F shares;
- ten million (10,000,000) class G shares;
- ten million (10,000,000) class H shares;
- ten million (10,000,000) class I shares;
- ten million (10,000,000) class J shares;

of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, being one hundred million (100,000,000) new shares in total.

Subscription and paying up

The one hundred million (100,000,000) new shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a total issue premium of one hundred and one million three hundred thousand Euro (EUR 101,300,000) have been subscribed as follows:

1) Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., prenamed, has subscribed to:

- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class A shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class B shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class C shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class D shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class E shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class F shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class G shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class H shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class I shares;
- eight million seven hundred and twenty-nine thousand one hundred and ninety-six (8,729,196) class J shares.

Such new shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) with an aggregate share premium of eighty-eight million four hundred and twenty-six thousand seven hundred and fifty-five Euro and forty-eight Cent (EUR 88,426,755.48) are paid up by a contribution in cash for a total amount of eighty-nine million two hundred and ninety-nine thousand six hundred and seventy-five Euro and eight Cent (EUR 89,299,675.08) out of which: (i) eight hundred and seventy-two thousand nine

hundred and nineteen Euro and sixty Cent (EUR 872,919.60) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) eighty-eight million four hundred and twenty-six thousand seven hundred and fifty-five Euro and forty-eight Cent (EUR 88,426,755.48) shall be allocated to the share premium account attached to the Preference Shares.

2) Varma Mutual Pension Insurance Company, a mutual insurance company organised and existing under the laws of Finland, having its registered office at Salmisaarenranta 11, 00180 Helsinki, Finland, being registered with the Finnish Trade Register under registration number 0533297-9, represented by Aicha CISSE, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 23 April 2015, has subscribed to:

- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class A shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class B shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class C shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class D shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class E shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class F shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class G shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class H shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class I shares;
- one million two hundred and seventy thousand eight hundred and four (1,270,804) class J shares.

Such new shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) with an aggregate share premium of twelve million eight hundred and seventy-three thousand two hundred and forty-four Euro and fifty-two Cent (EUR 12,873,244.52) are paid up by a contribution in cash for a total amount of thirteen million three hundred and twenty-four Euro and ninety-two Cent (EUR 13,000,324.92) out of which: (i) one hundred and twenty-seven thousand eighty Euro and forty Cent (EUR 127,080.40) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) twelve million eight hundred and seventy-three thousand two hundred and forty-four Euro and fifty-two Cent (EUR 12,873,244.52) shall be allocated to the share premium account attached to the Preference Shares.

Therefore, the global contribution shall amount to one hundred and two million three hundred thousand Euro (EUR 102,300,000).

Evidence of the aforementioned payments have been given to the Company.

Following this resolution, Varma Mutual Pension Insurance Company is now shareholder of the Company and will vote on the remaining items of the agenda of this general meeting after having declared that it had perfect knowledge of the agenda.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend the article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one million twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,012,500) represented by one hundred and one million two hundred and fifty thousand (101,250,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, fully paid up, divided into:

- (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- (ii) ten million (10,000,000) class A shares (the “Class A Shares”);
- (iii) ten million (10,000,000) class B shares (the “Class B Shares”);
- (iv) ten million (10,000,000) class C shares (the “Class C Shares”);
- (v) ten million (10,000,000) class D shares (the “Class D Shares”);
- (vi) ten million (10,000,000) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vii) ten million (10,000,000) class F shares (the “Class F Shares”);
- (viii) ten million (10,000,000) class G shares (the “Class G Shares”);
- (ix) ten million (10,000,000) class H shares (the “Class H Shares”);
- (x) ten million (10,000,000) class I shares (the “Class I Shares”); and
- (xi) ten million (10,000,000) class J shares (the “Class J Shares”).

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder (s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 13 March 2015 and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2016 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2021 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class J Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares."

Sixth resolution

The shareholders resolve to insert a new article 6.3 of the articles of association, which shall read as follows and to subsequent renumber the following article:

" **6.3.** Any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares."

Seventh resolution

The shareholders resolve to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **16.1.** The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

16.3. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;

16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

16.3.7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;

16.3.11. the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class J Shares;

16.3.12. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing persons, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril,

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.099,

représentée par Aïcha CISSE, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 avril 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., préqualifiée, est l'associé unique de Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.708 et constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société, de manière à la fixer à un cent (0,01 EUR), et d'augmenter subséquemment le nombre des parts sociales existantes de douze mille cinq cents (12.500) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune seront allouées à l'associé unique de la Société selon un ratio de cent (100) nouvelles parts sociales pour une (1) part sociale existante.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, lesquelles sont désignées comme les catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J de parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) (les «Parts Sociales Préférentielles»).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de Parts Sociales Préférentielles et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million d'euros (1.000.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) par la création et l'émission de:

- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie B;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie C;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie D;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie E;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie F;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie G;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie H;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie I;
- dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie J;

d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, s'élevant à cent millions (100.000.000) de nouvelles parts sociales au total.

Souscription et paiement

Les cent millions (100.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cent un millions trois cent mille euros (101.300.000 EUR) ont été souscrites comme suit:

1) Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., prénommée, a souscrit à:

- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie A;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie B;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie C;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie D;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie E;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie F;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie G;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie H;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie I;
- huit millions sept cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-seize (8.729.196) parts sociales de catégorie J.

Ces nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-huit millions quatre cent vingt-six mille sept cent cinquante-cinq euros et quarante-huit cents (88.426.755,48 EUR) sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quinze euros et huit cents (89.299.675,08 EUR) dont: (i) huit cent soixante-douze mille neuf cent dix-neuf euros et soixante cents (872.919,60 EUR) seront alloués au capital social de la Société et (ii) quatre-vingt-huit millions quatre cent vingt-six mille sept cent cinquante-cinq euros et quarante-huit cents (88.426.755,48 EUR) seront alloués au compte prime d'émission attaché aux Parts Sociales Préférentielles.

2) Varma Mutual Pension Insurance Company, une société d'assurance mutuelle organisée et existante sous les lois de la Finlande, ayant son siège social à Salmisaarenranta 11, 00180 Helsinki, Finland, enregistrée auprès du Registre de Commerce finlandais sous le numéro d'immatriculation 0533297-9, représentée par Aïcha CISSE, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 avril 2015, a souscrit à:

- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie A;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie B;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie C;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie D;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie E;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie F;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie G;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie H;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie I;
- un million deux cent soixante-dix mille huit cent quatre (1.270.804) parts sociales de catégorie J.

Ces nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) avec une prime d'émission totale de douze millions huit cent soixante-treize mille deux cent quarante-quatre euros et cinquante-deux cents (12.873.244,52 EUR) sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de treize millions trois cent vingt-quatre euros et quatre-vingt-douze cents (13.000.324,92 EUR) dont: (i) cent vingt-sept mille quatre-vingts euros et quarante cents (127.080,40 EUR) seront alloués au capital social de la Société et (ii) douze millions huit cent soixante-treize mille deux cent quarante-quatre euros et cinquante-deux cents (12.873.244,52 EUR) seront alloués au compte prime d'émission attaché aux Parts Sociales Préférentielles.

Par conséquent, l'apport total s'élève à cent deux millions trois cent mille euros (102.300.000 EUR).

La preuve des paiements susmentionnés a été donnée à la Société.

Suivant cette résolution, Varma Mutual Pension Insurance Company est maintenant associée de la Société et votera sur les points restant de l'ordre du jour de cette assemblée générale après avoir déclaré qu'elle a eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) représenté par cent un millions deux cent cinquante mille (101.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, entièrement libéré et divisé en:

- (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les “Parts Sociales Ordinaires”);
- (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A (les “Parts Sociales de Catégorie A”);
- (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie B (les “Parts Sociales de Catégorie B”);
- (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie C (les “Parts Sociales de Catégorie C”);
- (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie D (les “Parts Sociales de Catégorie D”);
- (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie E (les “Parts Sociales de Catégorie E”);
- (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie F (les “Parts Sociales de Catégorie F”);
- (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie G (les “Parts Sociales de Catégorie G”);
- (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie H (les “Parts Sociales de Catégorie H”);
- (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie I (les “Parts Sociales de Catégorie I”);
- (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie J (les “Parts Sociales de Catégorie J”).

Les parts sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie J sont ci-après dénommées les “Parts Sociales Préférentielles”. Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles ci-après dénommées comme les “Parts Sociales” ou la “Part Sociale” doivent être interprétées conformément.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les “Associés” et individuellement un “Associé”.

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du (des) Associés(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et d'annulation au(x) Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé (s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant au jour de l'acte notarié du 13 mars 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la "Période de Catégorie I").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la "Période de Catégorie J").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer à se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie(s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, pour être retenu, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéficiaires nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive (ii) toute somme à affecter aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) de tout dividende auquel a droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires en vertu des Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positive.

RL = toute somme devant être allouée dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou autres dettes de la Société payables endéans six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas le Montant Disponible en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

Sixième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 6.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante et de renuméroter subséquemment l'article suivant:

« **6.3.** Tout montant de prime d'émission payée à la Société sur toutes les Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles. »

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **16.1.** Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net de la Société, au moins cinq pour cent (5%) devront être, chaque année, déduits et alloués à la réserve légale; cette déduction à la réserve légale cessera d'être exigée dès que et aussi longtemps que la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais elle doit être reprise jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, pour quelque raison, elle a été touchée.

16.3. Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut recourir à une détermination finale du taux de change applicable à la devise utilisée pour convertir les fonds de dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une part sociale pendant une durée de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs des Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

16.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

16.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

16.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

16.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;

16.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

16.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

16.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

16.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

16.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

16.3.11 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J aura(ont) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J;

16.3.12 le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés.”

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la personne comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: CISSE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2015. Relation: EAC/2015/9914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072320/560.

(150082152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Andreea Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 17, rue de Schandel.

R.C.S. Luxembourg B 196.808.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SECORADE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Rue de Schandel, L-8715 Everlange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 171.079, ici représentée par Monsieur Dimitri C.M. HUBIN, administrateur de sociétés, demeurant au 17, Rue de Schandel, L-8715 Everlange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur“ par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ANDREEA CONSTRUCTIONS S.A., ci-après, la Société.

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune d'Useldange. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, de génie civil, de peintres, de plafonneurs, de façadiers, de d'isolations, de carreleurs, de marbriers, de tailleurs de pierres, d'électricité générale, de menuiserie et d'ébénisterie ainsi que toutes activités de commerce, la vente et la représentation de tous produits et marchandises.

La Société a aussi pour objet l'exploitation d'une entreprise de terrassement, d'excavation, de canalisation, de démolition, d'asphaltage, de bitumage, de jointements, de ferrailleur pour béton armé, de forage et d'ancrage, de confectionneur de chapes, de poseur, monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets, d'installateur d'enseignes lumineuses, de poseur de systèmes de protection solaire, de fabricant et poseur de volets et de jalousies, de nettoyeur de bâtiments et de monuments ainsi que de vitrier et miroitier.

La Société a également pour objet l'achat, la vente, la promotion et la mise en valeur d'immeubles bâtis et/ou non bâtis, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet social et ce, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société donnera en outre en location à l'intérieur du groupe les installations techniques, machines et matériel roulant dont elle dispose et fera de la mise à disposition de personnel.

La Société a également pourra réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cents dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par (i) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou par (iv) la signature individuelle de l'un des administrateurs délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (v) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2015.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin à midi et pour la première fois en deux mille quinze au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les cent (100) actions comme suit:

Secorade S.à r.l., prénommée, cent actions	100
Total: CENT ACTIONS	100

Les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25,80% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de huit milles Euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Lucian BUTOIU, gérant de société, né le 16 mai 1975 à Tirgoviste (Roumanie), demeurant professionnellement à L-8715 Everlange, 17, Rue de Schandel.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Dimitri C.M. HUBIN, expert-comptable, né le 5 mai 1976 à Namur, demeurant au 17, Rue de Schandel, L-8715 Everlange.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: Rue de Schandel 17, L-8715 Everlange.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une (ou plusieurs selon le cas) autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dimitri C.M. Hubin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 7 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14243. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015072977/212.

(150083879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Aerium Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 196.768.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of April.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It appeared:

Aerium Capital Group LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 16055 N Dial Boulevard, Suite 4, Scottsdale, AZ 85260, Arizona, USA,

here represented by Grégory Noyen, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of AERIUM GROUP HOLDINGS S.A. (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, more in particular by (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies, and (ii) the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company is initially composed of a single shareholder. The Company may have one shareholder or several shareholders. As long as the Company has a sole shareholder (the "Sole Shareholder"), the Company may be managed only by a sole director (the "Sole Director") who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors (the “Board”) of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Sole Director or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The Company has as purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholder(s) of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at two hundred and ninety-eight million two hundred and seventy thousand euro (EUR 298,270,000.-) consisting of two hundred and ninety-eight thousand two hundred and seventy (298,270) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The shares are and will remain in registered form (action nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. Sole Director / Board. As long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the general meeting of shareholders (“General Meeting”) must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The Sole Shareholder or as the case may be, the General Meeting may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting. The Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office not exceeding six years. The director(s) shall be re-eligible. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next resolutions taken by the Sole Shareholder or as the case may be by the General Meeting.

Art. 7. Powers of the Board / Sole Director. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the Sole Shareholder or the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive resolutions taken by the Sole Shareholder.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and in case the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting and in case the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed directors as class A directors and class B directors, decision shall be taken by a majority of votes and at least by a director of class A and a director of class B. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Sole Director or in the event of a Board (i) by the sole signature of any Director of the Company, (ii) or if the General Meeting resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, by the joint signature of one class A director together with one class B director, (iii) by the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 10. Delegation of Powers. The Board may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.

Art. 11. Supervision. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met or by decision of the Sole Shareholder or as the case maybe by the General Meeting, the Company will have its annual accounts audited by one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) appointed by the Sole Shareholder or as the case maybe by the General Meeting amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Accounting year

Art. 12. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

General meetings

Art. 13. Sole Shareholder / General Meeting. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the law.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. Distribution of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the General Meeting which will determine their powers and their compensation.

Art. 17. Place and date of the annual General Meeting. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. and for the first time in 2016. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Subscription - Payment

The two hundred and ninety-eight thousand two hundred and seventy (298,270) shares have been subscribed by Aerium Capital Group LLC.

All the shares so subscribed are fully paid up by a contribution in kind of all the three hundred and fifty (350) shares of Aerium Holdings S.A. having its registered office at 6a, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 96.764.

Proof of the existence of the shares together with the title of Aerium Capital Group LLC has been produced to the undersigned notary as well as the value of the shares has been produced to the undersigned notary through a valuation report issued by A3T S.A., a public limited liability company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 158.687, dated April March 31, 2015, which concludes as follows:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 298.270.000 ne correspond pas au moins au 298.270 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- chacune de AERIUM GROUP HOLDINGS S.A. à émettre en contrepartie.”

The said report, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

Statement

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 8,000.-

Extraordinary general meeting

The Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
- 2) The number of directors has been fixed at one (1) and has been appointed as sole Director of the Company:
- Mr Franck Ruimy, with professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.
- 3) The Director's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2020.
- 4) Osiris Group Services Ltd., a company limited by shares, incorporated under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the registrar of corporate affairs of the British Virgin Islands under number 1520050 has been appointed as statutory auditor until the annual general meeting approving the financial statements for the financial year ending on 31 December 2020.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le quinzième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aerium Capital Group LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit de Delaware, ayant son siège social au 16055 N Dial Boulevard, Suite 4, Scottsdale, AZ 85260, Arizona, États-Unis,

ici représentée par Grégory Noyen, employé privé, demeurant professionnellement à L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme Sociétaire. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de AERIUM GROUP HOLDINGS S.A. (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement (i) par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que (ii) par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un actionnaire unique. La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique («Actionnaire Unique»), la Société peut être administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique») seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration (le «Conseil») ou dans le cas d'un administrateur unique, par l'Administrateur Unique, selon le cas.

Dans le cas où le Conseil ou l'Administrateur Unique considère que des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 298.270.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-dix (298.270) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Administrateur Unique / Conseil. Tant que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place.

L'Actionnaire Unique ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Actionnaire Unique ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'aux prochaines résolutions prises par l'Actionnaire Unique ou le cas échéant, par Assemblée Générale.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil/ Administrateur Unique. Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents Statuts à l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil ou de l'Administrateur Unique, selon les cas.

Art. 8. Réunions du Conseil. Le Conseil doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par les résolutions extraordinaires de constitution de l'Actionnaire Unique.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux Conseils en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, cable, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil et dans le cas où l'Actionnaire Unique, ou le cas échéant, l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et dans le cas où l'Actionnaire Unique, ou le cas échéant l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, les décisions sont prises à la majorité et au moins par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 9. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique et dans le cas d'un Conseil (i) par la signature individuelle d'un Administrateur, (ii) ou si l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, (iii) par la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le Conseil détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 11. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la Loi seront atteints ou par décision de l'Actionnaire Unique ou de l'Assemblée Générale, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par l'Actionnaire Unique ou de l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Année sociale

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite Société, jusqu'au 31 décembre 2015.

Assemblée générale

Art. 13. Actionnaire unique / Assemblée Générale. Pour le cas où il n'y aurait qu'un Actionnaire Unique, celui-ci exercera, au cours des Assemblées Générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'Assemblée Générale en vertu de la loi, telle que modifiée.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. Distribution. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des actionnaires possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2016 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Souscription

Aerium Capital Group LLC pré-mentionnée, a souscrit deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-dix (298.270) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un rapport en nature composé de toutes les trois cent cinquante (350) actions d'Aerium Holdings S.A., ayant son siège social 6A, route de Trèves L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre Luxembourgeois de commerce et des sociétés sous le numéro B-96.764.

La preuve de l'existence des actions ainsi que la preuve de la détention par Aerium Capital Group LLC a été fournie au notaire ainsi que la valeur desdites actions par la soumission d'un rapport d'évaluation émis par A3T S.A., société anonyme constituée et régie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculé au registre Luxembourgeois de commerce et des sociétés sous le numéro B 158.687, daté du 31 mars 2015 qui conclut comme suit:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 298.270.000 ne correspond pas au moins au 298.270 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- chacune de AERIUM GROUP HOLDINGS S.A. à émettre en contrepartie.”

Ledit rapport restera, après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 8.000.-

Résolution de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et est appelé à la fonction d'administrateur unique:
 - M. Franck Ruimy, ayant son adresse professionnelle à 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni,
3. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
4. Est nommée Osiris Group Services Ltd., une société constituée et régie par les lois des Iles Britannique Vierges, ayant son siège social à P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1520050 en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire et il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: G. NOYEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12125. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015072962/442.

(150083407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

Tishman Speyer Junghof LP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.584.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015073498/17.

(150083266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2015.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 400.589,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015072391/13.

(150083102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Lux Servigel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.613.

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1.- Madame Amandine Grandjenette, née à Marche-en-Famenne, le 20 juin 1984, demeurant à B-6686 Flamierge, Salle 1033/A

2.- Monsieur Johan Dedriche, né à Liège, le 18 août 1980, demeurant à B-6900 Marloie, 8, rue de Marlida

Ici représentés par Madame Aurélie GRANDJENETTE, ci-après qualifiée, en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 2 mai 2015 à Doncols, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur», par le notaire instrumentaire et les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui,

3.- Madame Aurélie Grandjenette, née à Liège, le 20 mars 1981, demeurant à B-6900 Marloie, 8, rue de Marlida

4.- Monsieur Denis Grandjenette, né à Halanzy, le 22 juin 1956, demeurant à L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss;

lesquels comparants seuls associés de la société à responsabilité limitée "LUX SERVIGEL", avec siège social à L -9647 Doncols, 94, Duerfstrooss;

constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, alors notaire de résidence à Wiltz, le 1 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1777 du 22 août 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.613,

Les associés représentant l'intégralité du capital social de 12.500 € repartit en cent parts sociales réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer Madame Aurélie GRANDJENETTE, préqualifiée, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé, par sa seule signature, à effectuer tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de Les Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept cents Euros (EUR 700.-).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aurélie GRANDJENETTE, Denis GRANDJENETTE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 4 mai 2015. Relation: DAC/2015/7240. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015072584/63.

(150082846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

D & M International Trust Management Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072272/9.

(150082444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 9.929.423,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 MAI 2015.

Référence de publication: 2015072313/10.

(150083071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.

Eskatos Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015072319/10.

(150082798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2015.
